

SAINT CRÉPIN D'AUBEROCHE

BULLETIN D'INFORMATION

Avril 2024

Mairie de
Saint Crépin d'Auberoche



Téléphone : 05 53 02 87 87

secretariat@saintcrepindauberoche.com

www.saint-crepin-dauberoche.fr



Espace écologique de loisirs

Ouverture Printemps 2024



Agissons ensemble pour l'avenir de notre commune !

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Dans une société en perpétuelle mutation, où de nombreux repères sont bousculés, la commune rassemble. Elle porte les valeurs fondamentales de la démocratie, de la laïcité au quotidien, de la proximité et du vivre ensemble. La commune, nous le savons tous, est un lieu de solidarité et de citoyenneté.

Partout, hélas, la fraternité et l'humanisme sont défiés. Au Proche-Orient où la guerre fait rage, après l'odieuse attaque terroriste des islamistes du Hamas... en Arménie où le peuple arménien tant meurtri par le passé est l'objet de nouvelles persécutions... en Ukraine où le conflit s'éternise... en Iran où les combattantes et combattants de la liberté sont pourchassés, enfermés, martyrisés, assassinés... Notre planète donne le spectacle d'attaques en règle contre la liberté.

Pour revenir à notre commune, des travaux d'amélioration de la voirie communale, des travaux destinés à la sécurisation des piétons le long de la route départementale, la mise en place d'une résine autour des arbres sur la place Pierre Labrue et la création d'un blason communal ont jalonné l'année 2023.

Parmi les réalisations marquantes de notre projet de mandat 2020 - 2026, nous pouvons citer :

Les toilettes publiques

Il était essentiel de venir à bout des épanchements sauvages alors que les espaces publics seront de plus en plus fréquentés notamment avec l'ouverture de l'espace écologique de loisirs !

Le coût de cette construction s'est élevé à 86 000 € TTC

Cet équipement a été subventionné par le Grand Périgueux : 30 000 €

Le Département : 12 500 €

La création de l'espace écologique de loisirs

C'est un des projets phare de notre programme !

Ce projet répond à une approche environnementale tant dans sa conception que dans sa finalité.

Cet équipement en termes d'approche écologique n'a pas d'équivalent sur le secteur.

Il est en ce sens le fruit d'une réflexion et d'une vision globale, d'une démarche vertueuse et respectueuse de l'environnement pour la préservation de la faune et de la flore.

Il faut avoir à l'esprit que c'est 407 arbres, 930 arbustes, 360 plantes vivaces qui ont été plantés sur cet espace auparavant en nature de pré sans réel intérêt !

Les travaux ont débuté en juin 2023, les aménagements paysagers et la mise en place du mobilier sont quasiment achevés !

Je voudrai remercier et féliciter Mme Emilie CHAGNON, architecte paysagiste pour la qualité du projet que nous avons élaboré ensemble.

Remercier également M. FAGOT du bureau Azellus, écologue, qui nous a grandement facilité la tâche auprès des services de l'Etat !

En effet, étant situé en zone humide, ce projet a été soumis à une déclaration Loi sur l'Eau.



Remercier aussi le remarquable travail réalisé par les entreprises :

Colas Sud-Ouest pour la partie terrassement, voirie et réseaux et plate forme du terrain multisports

SERRA Paysage pour les aménagements paysagers et la construction des passerelles, barrières, alcôve, ganivelles.

Altrad, pour le terrain multisports, le mobilier, tables de pique-nique, bancs, le parcours santé.

Une borne de services pour camping-cars complète cet aménagement.

Ces entreprises ont été retenues suite à une procédure formalisée de marchés publics.

Le coût total de cette réalisation s'élève à 424 000 € TTC, études et maîtrise d'œuvre comprises.

Je voudrai également adresser mes sincères remerciements aux partenaires financiers qui nous ont accompagné :

L'Etat avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 72 000 €

Le Département : 60 000 €

L'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux : 50 000 €

Le Grand Périgueux avec fonds de mandat écologique : 30 000 €

La commune récupérera la TVA au taux de 16, 404 % pour un montant 70 000 €

Incroyablement beau ! remarquable ! superbe ! Exceptionnel ! admirable !

Les superlatifs ne manquent pas pour ce nouvel espace communal, nous sommes vraiment très satisfaits et très fiers de la réalisation de cet équipement qui correspond pleinement à nos attentes et qui devrait donner entière satisfaction à tous les utilisateurs !

Par rapport au projet à venir, la construction d'un bar, restaurant, dépôt de pain, commerce rural, produits du terroir est en réflexion.

L'objectif étant de proposer des services qui ne sont pas ou plus assurés dans la commune : café - bar, épicerie, dépôt de pain, vente de produits locaux, Informations touristiques, relais colis...

Enfin, je vous confirme que la future voie verte reliera Niversac à Saint Crépin d'Auberoche en passant par Saint Pierre de Chignac.

La décision a été prise en conseil communautaire au mois de décembre dernier avec l'adoption du schéma cyclable de l'agglomération.

L'espace écologique de loisirs de notre commune deviendra ainsi l'extrémité EST de cet itinéraire.

En ce qui concerne le tissu associatif, une nouvelle association « Le comité de jumelage de Saint Crépin d'Auberoche », présidée par Jean -Marc BAYLE, a été créée le 7 juillet 2023.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir la collaboration entre populations, contribuer à la pleine construction d'une Europe pour les citoyens, promouvoir tous types de relations notamment sociales, culturelles, sportives et touristiques. promouvoir des projets éducatifs, culturels et historiques, ou autres, afin d'approfondir une connaissance réciproque des territoires concernés.

Elle démontre surtout l'esprit d'ouverture de notre commune.

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Vous pouvez compter sur notre détermination pour que Saint Crépin reste une commune dans laquelle il fait bon vivre !

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Clovis TALLET

Maire de Saint Crépin d'Auberoche

Conseiller délégué à la voirie au Grand Périgueux

Délégué en charge des relations avec les intercommunalités au SDE24



ESPACE ÉCOLOGIQUE DE LOISIRS DE LA VALLÉE DU MANOIRE

Maitrise d'ouvrage : Commune de Saint Crépin d'Auberoche

Maitrise d'œuvre : Emilie CHAGNON , paysagiste DPLG

Ecologue : Cédric FAGOT

L'Espace écologique de loisirs de la Vallée du Manoire consiste en la création d'une aire de loisirs à vocation écologique et sportive, comprenant un chemin de promenade, une zone humide avec passerelles et des espaces végétalisés.



Cet équipement n'a pas d'équivalent sur le secteur en terme d'approche écologique

Il est en ce sens le fruit d'une réflexion et d'une vision globale, d'une démarche vertueuse et respectueuse de l'environnement pour la préservation de la faune et de la flore.

La situation du projet est triplement stratégique :

- Position de corridor (trame verte et bleue)
- Accroche à la future voie verte en provenance de Niversac
- Lien avec le plan départemental de randonnée (PDIPR).

COMMUNE DE SAINT CREPIN D'AUBEROCHE Création d'un espace écologique de loisirs



Collecte des eaux pluviales des toitures de la Mairie, salle des fêtes et toilettes publiques.





Terrassement du chenal



Terrassement et empièchement de la grande allée



Empierrement des cheminements

Un nouvel écosystème se mettra en place grâce aux transformations du milieu naturel :

- Création de la zone humide s'étirant dans la continuité, et recueillant les eaux de sources diffuses et les eaux du Manoire amenées à remonter dans cette zone lors des crues .
- Collecte des eaux pluviales des bâtiments communaux.
- Adoucissement des berges sud de la réserve incendie



Mise en forme définitive du chenal



Passerelle bois réalisée par l'entreprise SERRA Paysage

L'OSERAIE :

Un lieu à part dans l'espace écologique de loisirs !

Plan du projet

Ce secteur de l'espace écologique de loisirs a fait l'objet d'un traitement particulier !

Voilà l'OSERAIE !

De simples boutures de saule transforment l'espace en un jardin luxuriant entrelacé de tunnels.

Des buttes émergent çà et là.

Sous la chapelle de verdure, un banc incitera au repos ou à la méditation.

Le visiteur désorienté trouve accès à la presqu'île au bout de son dédale.

La création d'architectures végétales en saule tressé vivant a été réalisée par « La clairière aux paniers »
24380 - SAINT MAYME DE PEREYROL..



CONSTRUCTION D'UN BAR, RESTAURANT, COMMERCE MULTISERVICES DE PROXIMITÉ

Aujourd'hui, notre commune ne possède aucun commerce de proximité !

Pourtant, face aux problèmes croissants de mobilité et aux besoins grandissants de la population qui connaît une évolution démographique positive ces dernières années, l'implantation de petits commerces est devenue indispensable en milieu rural.

L'objectif est de proposer des services qui ne sont pas ou plus assurés dans la commune : café - bar, dépôt de pain, vente de produits locaux, salle de détente et de convivialité, relais colis...

Plus que de simples commerces, ces points multiservices sont également des lieux de vie qui contribuent à créer ou renforcer le lien social dans les villages. Ils permettent aux personnes de se rencontrer, de partager un moment de convivialité, de se rendre des services.

Quand on ouvre ce type de commerces en milieu rural, il faut s'attendre à ce que le chiffre d'affaires ne soit pas exceptionnel, la rémunération pas mirobolante, et les horaires très étendus. Cela nécessite des compétences de gestion et de vente mais c'est aussi un projet de vie qui doit être soutenu par la famille. Enfin, pour les communes, il faut considérer cela comme du service à la population.



Esquisse du projet

C'est pourquoi notre commune a sollicité les compétences de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne (CCI) afin d'évaluer la faisabilité de ce projet.

L'étude MarketEco consiste en l'analyse des grandes composantes du marché existant (produits, demande, concurrence, environnement, ...) afin de calculer le potentiel du futur établissement.

Cette étude comprend également une prestation globale de recherche et de sélection des candidats pour l'exploitation du bar-restaurant-commerce rural de proximité et du terroir en fonction des critères de sélection de la collectivité.



INFORMATIONS DIVERSES

Horaires d'ouverture de la Mairie

La Mairie est ouverte :

- le lundi de 14 H à 18 H
- le jeudi de 14 H à 18 H
- le samedi de 9 H à 12 H

Adresse Mail

- Secrétariat de la Mairie : secretariat@saintcrepindauberoche.com
- Bureau du Maire : maire@saintcrepindauberoche.com



Commune Saint Crépin d'Auberoche

Site Internet :

www.saint-crepin-dauberoche.fr

Location salle d'animation

D'une capacité de 150 places assises, la salle d'animation dispose d'une cuisine entièrement équipée.

La vaisselle, les couverts sont également disponibles.



Montant de la location :

- Habitants de la commune : **150 €**
- Hors commune : **350 €**

Une caution d'un montant de **500 €** est exigée pour toute location ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Borne de service pour camping-cars :

Une borne de service pour camping-cars a été installée sur le parking de la Mairie.

Elle comprend 1 pistolet de distribution d'eau avec enrouleur automatique (7 ml), 1 trappe pour évacuation des cassettes WC, 1 douchette de nettoyage cassettes WC, 2ème douchette pour nettoyage plate-forme de vidange.

Ouverture porte commandée (après paiement)

Nettoyage automatique (après chaque utilisation)

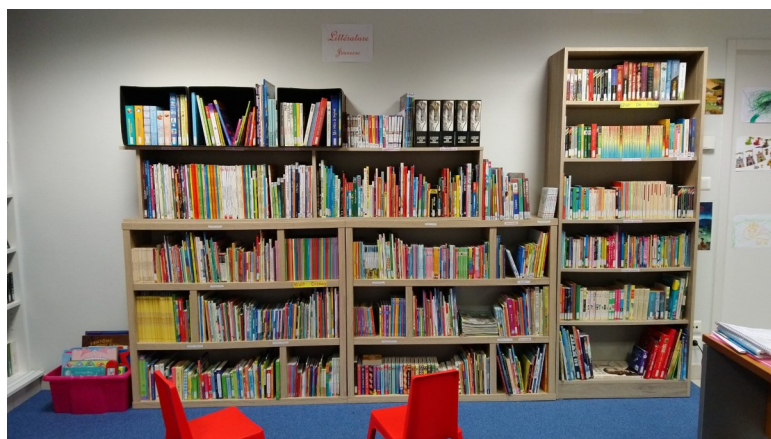
Eclairage (commande astronomique)

Automate de gestion (prix, durée d'utilisation, statistiques...)



Système de paiement par cartes bancaires y compris fonction sans contact.

LA BIBLIOTHÈQUE



Ouverte depuis 2021, nous nous réjouissons de constater une bonne fréquentation, aussi bien par les adultes que par les enfants.

C'est un lieu que nous avons voulu convivial et chaleureux, qui favorise les rencontres et les échanges et nous serons heureux d'y accueillir de nouvelles personnes.

Vous y trouverez des romans (fiction, terroir, historiques, policiers, science-fiction) ainsi que des documentaires (cuisine, bricolage, jardinage, décoration.....).

Un très grand choix existe également pour les en-

fants de 0 à 14 ans : (albums, romans, documentaires)

Notre stock d'ouvrages s'est beaucoup enrichi grâce aux nombreux donateurs et nous les en remercions chaleureusement : près de 4 000 ouvrages sont à votre disposition.

Alors, à bientôt le plaisir de vous accueillir !

Rappel des horaires :

La bibliothèque est ouverte

- Le mardi de 14 h 45 à 16 h 45
- Le mercredi de 14 h à 17 h
- Le samedi de 10 h à 12 h

En période estivale :

La bibliothèque est ouverte

- Le mercredi de 10 h à 12 h
- Le samedi de 10 h à 12 h



CRÉATION D'UN BLASON

Suite aux recherches effectuées par Monsieur BINON Jean François, sollicité pour son savoir-faire dans le domaine héraldique, plusieurs propositions de blason ont été présentées au Conseil Municipal.

Le blason ci-contre a été retenu :

- * le marteau de cordonnier = attribut de saint Crépin, le saint éponyme de la commune.
- * l'orle crénelée = évoque l'ancienne châtelainie d'Auberoche qui a donné la 2^{ème} partie du nom à la commune.
- * le lion de gueules (rouge) = dans le blason de la famille De Foucauld, baron d'Auberoche qui fut seigneur de la commune.
- * le chêne = commune boisée à 49% de sa superficie.
- * la couleur verte = l'agriculture.
- * les ondes = ruisseau le Manoire.
- * quintefeuilles = blason intérieur de l'église.



DÉCHÈTERIE DE SAINT CRÉPIN D'AUBEROCHE

Coordonnées de la déchèterie de St Crépin d'Auberoche :

Collectivité : SMD3 Antenne du Grand Périgueux

Adresse : Le Bourg Est 24330 Saint-Crépin-d'Auberoche

Horaires d'ouverture de la déchèterie

DU 1/09 au 30/06

Lundi : Fermée

Mardi : Fermée

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : Fermée

Vendredi : Fermée

Samedi : 14h-17h45

Dimanche : Fermée

DU 1/07 au 31/08

Lundi : Fermée

Mardi : Fermée

Mercredi les semaines impaires: 7h30-13h (fermée les semaines paires)

Jeudi : Fermée

Vendredi : Fermée

Samedi : les semaines paires: 7h30-13h (fermée les semaines impaires)

Dimanche : Fermée

Fermée les jours fériés.

Liste des déchets acceptés :



COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ?

Vous résidez sur le Grand Périgueux ?

Vous pouvez bénéficier de la collecte des objets encombrants !

Elle est limitée à 1m³ par foyer et à 2 collectes par an .

Le jour de la collecte, vous devez déposer vos objets, en bordure de la voie publique.

Sur notre commune, la prochaine collecte se déroulera du 10 au 14 juin 2024

Si vous êtes intéressés, vous devez contacter l'association ARTEEC avant le 5 juin 2024.

Association ARTEEC

05 53 46 65 46



7J/7
24H/24

Choisissez la sérénité !

cassiopea
TÉLÉASSISTANCE

« La Téléassistance de Cassiopea, plus qu'un service d'urgence une présence bienveillante et une écoute personnalisée à chaque instant »

05 53 53 54 54

- Une **aide rapide** en cas d'urgence
- Une **présence bienveillante** à chaque instant
- Un **accompagnement personnalisé**
- Un **service de proximité**, localisé en Dordogne, certifié « Qualité de service téléassistance »
- Une **déclaration d'activités de services à la personne** permettant de bénéficier d'un crédit d'impôt
- Service **agréé par le Conseil départemental de la dordogne** pour les bénéficiaires APA et PCH

3 mois offerts * grâce au partenariat avec la mairie et Cassiopea
Une conseillère en téléassistance vous renseigne en mairie.

* Dont le mois d'installation et sous conditions



« Jeanne, 84 ans, est bien entourée. Ses fils habitent dans la même commune et passent la voir tous les jours.
Elle est sortie, un soir, de son domicile pour se rendre à son garage et elle a chuté sans pouvoir se relever. Heureusement, elle porte toujours sur elle sa téléassistance. Elle a pu donner l'alerte en appuyant simplement sur le médaillon. Un de ses fils est arrivé en 10 mn pour l'aider à se relever. »

« Pierre, 93 ans, a la visite de sa fille tous les jours en fin d'après-midi. Un soir de décembre, après le passage de sa fille, il a chuté dans son salon. Sans la téléassistance, il n'a pu prévenir personne. Son aide à domicile l'a retrouvé au sol le lendemain matin à 10h. Après un long séjour en milieu hospitalier suite à cette chute, il est entré en EHPAD. »

BRULAGE DES VÉGÉTAUX

Arrêté préfectoral

n° 24-2023-06-16-00004

Portant approbation du règlement départemental pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêts

c. Brûlage des déchets verts ménagers non issus de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage

Le brûlage des **déchets verts ménagers*** non issus de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage énoncées en partie 3 du présent règlement est strictement interdit dans les communes urbaines listées en annexe 7 du présent règlement.

Dans les communes rurales (listées en annexe 6 du présent règlement), l'élimination des **déchets verts ménagers*** doit privilégier les filières de valorisation (broyage, paillage, compostage, collecte, mise en déchetterie, etc.). En l'absence de solution de valorisation, le brûlage des déchets verts ménagers* est toléré en niveau de risque faible, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- le brûlage doit être déclaré en mairie par écrit et au minimum cinq jours avant la date prévue. Les déclarations doivent être établies selon le modèle figurant en annexe 5
- le brûlage doit être réalisé par le propriétaire ou un **ayant-droit*** dûment mandaté
- le brûlage doit être réalisé entre 10h00 et 16h00
- les brûlages en tas ou cordons ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie
- le brûlage ne doit pas être effectué s'il existe des risques de propagation du feu et notamment si la force du vent est supérieure à 5 m/s ou 20 km/h
- le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète

Ces brûlages sont interdits dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- niveaux de risque modéré, sévère, très sévère ou exceptionnel
- **épisode de pollution de l'air ambiant***
- mesure d'interdiction prise par le maire pour des raisons de sécurité ou de salubrité

Annexe 5 : Formulaire de déclaration de brûlage de déchet vert

PRÉFET DE LA DORDOGNE
Règlement départemental pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêts

Annexe 5
Formulaire de déclaration de brûlage de déchets verts
à transmettre à la mairie du lieu de brûlage au minimum 5 jours avant la date prévue

- Le brûlage à l'air libre des déchets, autres que les déchets verts, est interdit toute l'année.
- Le brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit entre le 1^{er} mai et le 30 septembre.
- Dans les communes urbaines (communes listées en annexe 7) seuls les déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage peuvent être brûlés.
- Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré.

En cas de report de la date prévue, la durée de validité de la déclaration est limitée à 15 jours sous réserve du respect des périodes autorisées et des mesures exceptionnelles éventuellement déclenchées (épisodes de pollution de l'air ambiant, sécheresse prolongée, forts vents...). Au-delà de ce délai de 15 jours, une nouvelle déclaration doit être transmise.

DÉSIGNATION DU DÉCLARANT : ☐ particulier ☐ exploitant agricole ou forestier ☐ autre (préciser)

Nom et prénom du déclarant : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Pour les personnes morales
Dénomination sociale : _____

N° SIRET : _____

LIEU ET NATURE DU BRÛLAGE PROJETÉ

Dates et heures prévues (possibles uniquement entre le 1^{er} octobre et le dernier jour de février et entre 10h00 et 16h00)

Lieu du brûlage (préciser exact) : _____

Commune : _____

Désignation cadastrale : _____

Origine et nature des végétaux à brûler : ☐ déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage ☐ autres (préciser)

BRUITS DE VOISINAGE

NUISANCES SONORES



Les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral - Règlement Sanitaire Départemental :



PREFET DE LA DORDOGNE

Agence Régionale de Santé (ARS)
Aquitaine Limousin Poitou Charentes
Délégation départementale de la Dordogne

ARRÊTE PREFECTORAL N° 24-2016-06-02-005

PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE



- les jours ouvrables de **8 h 30 à 12 h** et de **14 h 30 à 19 h 30**
- les samedis de **9 h à 12 h** et de **15 h à 19 h**
- les dimanches et jours fériés de **10 h à 12 h**.

CARS RÉGIONAUX

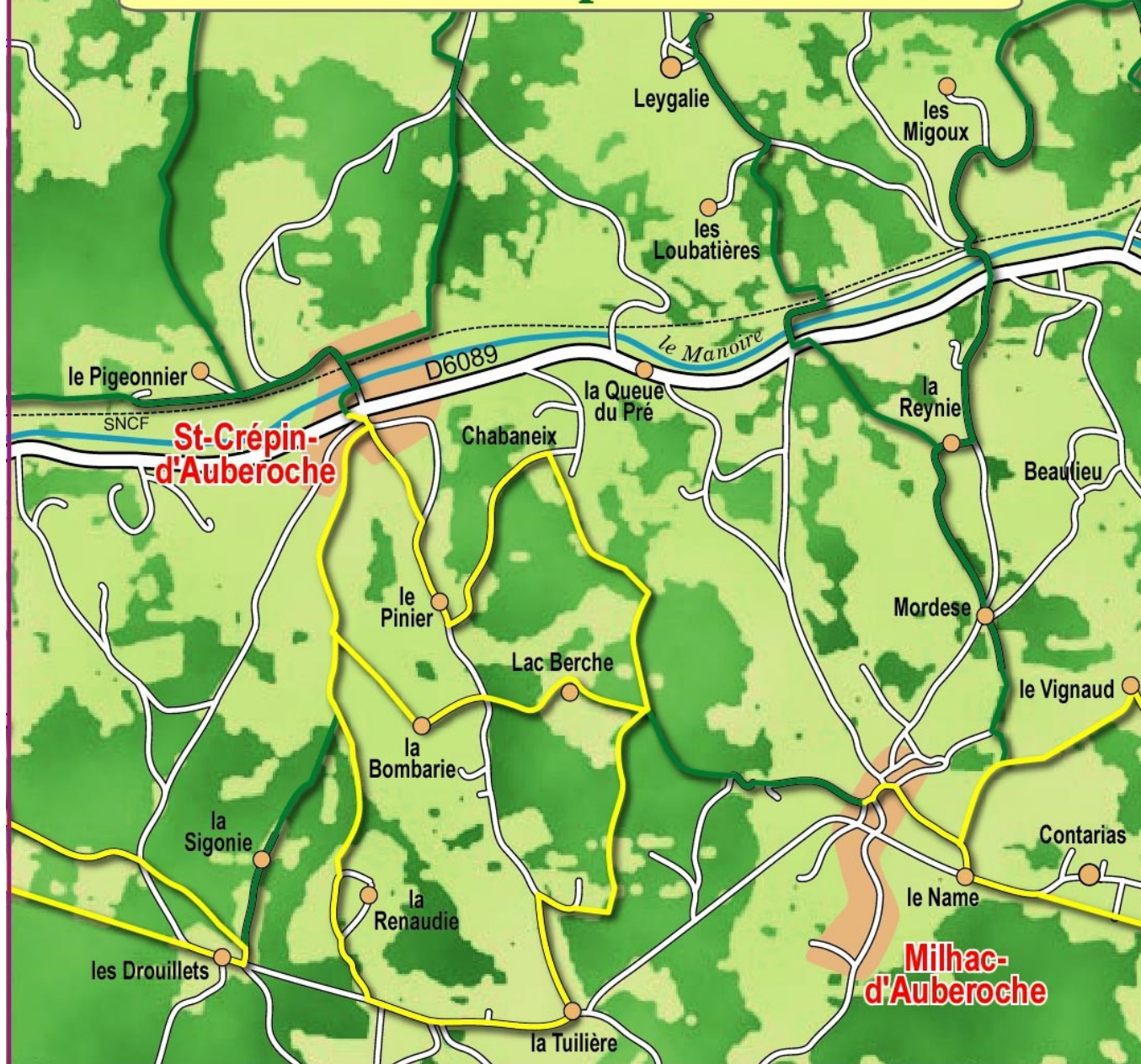
LIGNE SARTLAT - MONTIGNAC LASCAUX - PERIGUEUX

LIGNE
336

PÉRIGUEUX → MONTIGNAC-LASCAUX → SARTLAT-LA-CANÉDA

							TOUTE PÉRIODE *													
		LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV	m	m	LMmJV	LMJV	LMmJV	V	LMmJV	LMmJV	S	S	S	D&JF	D&JF	
		(1)	(1)	(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)						
PÉRIGUEUX	Gare SNCF 	07:45	08:50	08:50	12:00	-	-	-	15:10	-	17:15	-	18:15	18:15	09:10	12:05	18:15	09:55	15:10	
	Place Tourny	-	-	-	-	-	12:10	12:10	-	17:15	-	17:15	-	-	-	-	-	-	-	
	Lycée Jay de Beaufort	07:50	08:55	08:55	12:05	-	-	-	15:15	-	17:20	-	18:20	18:20	09:13	12:08	18:20	09:58	15:13	
	Place du 8 mai parking	08:00	09:05	09:05	12:15	-	12:25	12:25	15:25	17:30	17:30	17:30	18:30	18:30	09:18	12:13	18:30	10:03	15:18	
	Centre des communications	08:05	09:10	09:10	12:20	-	12:30	12:30	15:30	17:35	17:35	17:35	18:35	18:35	09:23	12:18	18:35	10:08	15:23	
BOULAZAC	Lesparat	08:15	09:20	09:17	12:27	-	12:42	12:42	15:37	17:47	17:47	17:47	18:47	18:42	09:30	12:25	18:42	10:15	15:30	
ST-LAURENT-SUR-MANOIRE	Rond-Point	08:20	09:25	09:22	12:32	-	12:47	12:47	15:42	17:52	17:52	17:52	18:52	18:47	09:35	12:30	18:47	10:20	15:35	
	Gare de Niversac 	08:22	09:27	09:24	12:35	-	12:49	12:49	15:44	17:54	17:54	17:54	18:54	18:49	09:38	12:33	18:49	10:23	15:38	
STE-MARIE-DE-CHIGNAC	Bourg	08:25	09:30	09:27	12:38	-	12:52	12:52	15:47	17:57	17:57	17:57	18:57	18:52	09:41	12:36	18:52	10:26	15:41	
ST-PIERRE-DE-CHIGNAC	Bourg	08:28	09:33	09:30	12:41	-	12:55	12:55	15:50	18:00	18:00	18:00	19:00	18:55	09:44	12:39	18:55	10:29	15:44	
ST-CRÉPIN-D'AUBEROCHÉ	Bourg	08:31	09:36	09:33	12:44	-	12:58	12:58	15:53	18:03	18:03	18:03	19:03	18:58	09:47	12:42	18:58	10:32	15:47	
FOSSEMAGNE	Bourg	08:38	09:43	09:40	12:51	-	13:05	13:05	16:00	18:10	18:10	18:10	19:10	19:05	09:54	12:49	19:05	10:39	15:54	
THENON	Gendarmerie	08:43	09:48	09:45	12:56	-	13:10	13:10	16:05	18:15	18:15	18:15	19:15	19:10	09:59	12:54	19:10	10:44	15:59	
	Mairie	08:45	09:50	09:47	12:58	-	13:12	13:12	16:07	18:17	18:17	18:17	19:17	19:12	10:01	12:56	19:12	10:46	16:01	
AURIAC-DU-PÉRIGORD	Bourg	08:53	09:58	09:55	13:06	-	13:20	13:20	16:15	18:25	18:25	18:25	19:25	19:20	10:09	13:04	19:20	10:54	16:09	
MONTIGNAC-LASCAUX	Eglise	08:59	10:04	10:01	13:12	13:26	13:26	13:26	16:19	18:31	18:31	18:31	19:31	19:26	10:15	13:10	19:26	11:00	16:15	
	Place Tourny	09:01	10:06	10:03	13:14	13:28	13:28	13:28	16:21	18:33	18:33	18:33	19:33	19:28	10:17	13:12	19:28	11:02	16:17	
	Lascaux IV	09:06	10:11	10:08	13:19	13:33	-	-	16:26	-	-	-	19:38	19:33	10:22	13:17	19:33	11:07	16:22	
SAINT-GENIÈS	Les Quatre Routes	09:17	-	10:19	13:30	13:44	13:36	-	16:37	18:41	-	18:41	19:49	19:44	10:33	13:28	19:44	11:18	16:33	
MARCILLAC-ST-QUENTIN	La Borne 120	09:20	-	10:23	13:34	13:48	13:40	-	16:43	18:45	-	18:45	19:53	19:48	10:37	13:32	19:48	11:22	16:37	
	Prends toi Garde	09:22	-	10:25	13:36	13:50	13:42	-	16:45	18:47	-	18:47	19:55	19:50	10:39	13:34	19:50	11:24	16:39	
SARLAT-LA-CANÉDA	La Poulgue	09:28	-	10:31	13:42	13:56	-	-	16:51	-	-	-	20:01	19:56	10:45	13:40	19:56	11:30	16:45	
	Lycée Saint-Joseph	09:29	-	-	-	13:57	13:49	-	-	18:54	-	18:54	-	-	-	-	-	-	-	
	Place du 14 juillet	09:32	-	10:34	13:45	14:00	13:50	-	16:54	18:55	-	18:55	20:04	19:59	10:48	13:43	19:59	11:33	16:48	
	Gare SNCF 	09:37	-	10:39	13:50	14:05	-	-	16:59	-	-	-	20:09	20:04	10:53	13:48	20:04	11:38	16:53	
	Lycée Pré de Cordy	09:42	-	-	-	14:10	13:55	-	-	19:00	-	19:00	-	-	-	-	-	-	-	

Boucles de St-Crépin-d'Auberoche



La communauté de communes Isle–Manoire en Périgord, soucieuse du développement touristique de son territoire et de la préservation de son patrimoine rural a décidé en 2008 d'organiser la mise en valeur de ses chemins ruraux dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

L'application de la charte du PDIPR permet, d'une part d'assurer le maintien et la continuité des sentiers, et d'autre part, la mise en place d'une signalétique normalisée.

Les boucles communales sont de couleur jaune et les liaisons intercommunales de couleur verte.

Sur notre commune, la boucle de la Tuilière représente un linéaire de 7,5 Km, et la variante des Filloux 5,1 Km.



LA VIE DES ASSOCIATIONS :

LE COMITE DES FETES

Le comité des fêtes est heureux de poursuivre son activité pour l'année 2024 !

Lors de son assemblée générale, le bureau a été renouvelé, Patrice DURAND est le nouveau Président.

De jeunes bénévoles sont venus nous rejoindre cette année ! Nous remercions l'ensemble des membres sans qui rien ne serait possible !

14/06 : Fête de la musique

06/07 : repas méchoui

02/08 : marché gourmand

28/09 : soirée paella

15/12 : Arbre de Noël pour les enfants de St Crépin

Notre concours de belote annuel du 26 janvier a eu un grand succès avec 46 équipes.

Venez toujours nombreux à Saint Crépin !

Connectez-vous sur les réseaux sociaux pour rester informé des activités organisées dans notre commune !



Marché gourmand à Saint Crépin

Club des cartes

Activité **jeux de cartes et jeux de société** tous les mardis de 14 H à 18 H à la salle d'animation, de Septembre et jusqu'au mois de Juin.

CLUB CYCLOTOURISTE & MARCHE AUBEROCHOIS

Deux personnes sont à l'origine du club le "CCA". Il s'agit de deux habitants de la commune de Saint Crépin d'Auberoche : Francis et Chantal LABRUNE

Le club C.C.A. a été créé en 1997 sous le nom de : Club Cyclotouriste Auberochois.

Il s'est affilié à la fédération UFOLEP, de manière à offrir des échanges de sorties avec d'autres clubs du département

Le C.C.A. n'est pas un club voué à la compétition, bien au contraire. L'esprit voulu par les dirigeants était de pratiquer le vélo dans une ambiance de camaraderie.

On part ensemble et on revient ensemble. Depuis sa création, en 1997, le club s'est étoffé en effectif puisqu'aujourd'hui il est de 28 licenciés. Mais la chose la plus importante est que l'esprit demeure. Les parcours varient selon la saison de 50 à 90 Km.

Depuis 2005 à l'initiative de Chantal LABRUNE et de femmes de cyclistes, une section randonnée pédestre a été créée. Elle compte 34 marcheurs femmes et hommes.



Ils se retrouvent tous les lundis matins de l'année, sauf aux mois de juillet et d'août, où il n'y a pas de sorties. Les départs se font soit sur le parking de la Mairie pour randonner autour de Saint Crépin d'Auberoche ou soit dans différentes communes pour découvrir d'autres chemins et curiosités locales.

Nous remercions vivement M. le Maire et le Conseil Municipal pour leur soutien et l'aide qu'ils nous apportent lors de nos manifestations

KARATÉ DO SCA PERIGORD

KARATE



Cours le Mercredi à la salle des fêtes de
Saint-Crépin-d'Auberoche
ENFANTS 17H45-18H45 - ADOS/ADULTES 19H00-20H30

Cours le Lundi au gymnase de
Saint Pierre de Chignac
ENFANTS 18H15-19H15 - ADOS/ADULTES 20H00-21H30

Professeur: Gilles Muller
ceinture noire 4ème DAN
diplôme d'instructeur fédéral
arbitre national



Contact:
07 69 26 45 08



Les élèves du Karaté Do SCA Périgord ont brillés lors du championnat départemental Kata du 3 décembre 2023 !

15 participants et 15 médailles.



Le podium sénior Masculin revient au Club avec la première, deuxième et troisième place.

Le podium vétérans Masculin revient également au club avec les 3 premières places !

L'or et l'argent pour le podium minime masculin l'argent pour le podium minime féminin et du Bronze dans les catégories Pupille Féminin, Poussin Masculin, Pupille Masculin, Cadet féminin.

Bravo à tous les compétiteurs du club 🙌🙌🙌

Les entraînements se déroulent le mercredi de 17 h 45 à 18 h 45 pour les enfants et de 19 h à 20 h 30 pour les adultes à la salle des fêtes de la Mairie.

N'hésitez pas à nous rejoindre si le cœur vous en dit, nous serons heureux de vous accueillir.

LES VIEILLES CALANDRES

Le club des Vieilles Calandres est une association loi 1901 créée en 1983 au Lardin Saint Lazare par une équipe de bénévoles passionnés de véhicules anciens ; il a depuis été transféré à Blis et Born, puis en 2021 à Saint Crépin d'Auberoche.

Ce club est affilié à la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Epoque) et compte une quarantaine d'adhérents de tous âges et de tous horizons répartis sur le Périgord central et aussi sur le bassin de Brive.

Le club participe à des randonnées touristiques au travers du Périgord et sur les départements voisins (Haute-Vienne, Corrèze et Lot principalement) et participe également à l'animation des fêtes locales.

Lors de la dernière assemblée générale, après l'approbation des bilans moraux et financiers, la démission du bureau a été actée et il a été fait appel à candidatures.

Plusieurs membres ont pris la parole pour annoncer leur démission pour raison personnelles.

Compte tenu de cette situation, le président renouvelle l'appel à candidatures mais cette demande est restée sans réponse

Une majorité d'adhérents demande la suspension provisoire des activités du club et ce pour une durée de 6 mois, à l'issue de laquelle une nouvelle Assemblée Générale sera organisée et les adhérents seront convoqués afin de finaliser une reprise des activités ou une dissolution en fonction des propositions qui seront faites à ce moment-là.



UNE NOUVELLE ASSOCIATION :

COMITE DE JUMELAGE DE SAINT CREPIN D'AUBEROCHE



Une nouvelle association a vu le jour dans notre commune.
Il s'agit du Comité De Jumelage De Saint Crépin d'Auberoche.

Elle a été créée le 25 juillet 2023 et a pour objet de :

- * Favoriser et promouvoir la collaboration entre populations
- * Contribuer à la pleine construction d'une Europe pour les citoyens
- * Promouvoir l'amitié, la paix et la prospérité des partenaires
- * Promouvoir tous types de relations notamment sociales, culturelles, sportive et touristiques
- * Promouvoir des projets éducatifs, culturels et historiques, ou autres, afin d'approfondir une connaissance réciproque des territoires concernés.

L'association, présidée par M. Jean-Marc Bayle, compte, à ce jour, 70 adhérents (es)

Grâce à l'association et à ses activités, des liens étroits ont été tissés avec nos amis espagnols de la municipalité de Valderredible, commune de Cantabrie.

Un voyage a notamment été organisé, du 23 au 27 octobre 2023.

Quarante- trois adhérents de l'association se sont rendus dans cette belle région de Cantabrie et ont pu profiter de la beauté des paysages, de la richesse touristique et culturelle de ce site et d'un accueil très chaleureux et amical.

De nombreux projets devraient voir le jour dans l'avenir, notamment la venue de nos amis espagnols à Saint Crépin d'Auberoche.





Directeur de la publication : Clovis TALLET

Commission communication : Myriam LAMI, Solange SCHLERNITZAUER, Audrey OBOEUF, Jean-Marc BAYLE, Damien CHAZELAS

Imprimé le 25 avril 2024 en 200 exemplaires par Imprim' Périgord à Boulazac

Distribué par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique